REVUE DE L'AGENAIS



BULLETIN TRIMESTRIEL

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES
LETTRES ET ARTS D'AGEN

121e année - N° 3

9, boulevard de la République

Juillet - Août
Septembre 1994

Source gallica.bnf.fr / ALCA Nouvelle Aquitaine

L'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE A CLAIRAC

Depuis le milieu du XVIIIe siècle, les Clairacais ont entendu parler de l'électricité. Le chevalier de Vivens et Romas l'ont capté des nuages au moyen d'un cerf-volant sur le coteau de Lamolère. Ils ne savaient pas qu'on l'obtiendrait un jour en utilisant la force motrice des moulins sur le Lot dont Vivens était l'un des co-propriétaires.

Après l'exposition et le congrès des électriciens tenu à Paris en 1881, il faut attendre l'Exposition Universelle de Paris en 1889 pour voir les applications de l'éclairage électrique et quelques Clairacais présents en ont été éblouis comme beaucoup de leurs compatriotes et visiteurs étrangers.

Le Conseil Municipal de Clairac se réunit le vingt juillet mil huit cent quatre vingt dix sous la présidence du Maire M. Paul Batz et reçoit M. Lèbefaube représentant l'entreprise Bréguet de Paris.

Il offre d'éclairer les rues de la ville gratuitement et de fournir la force motrice nécessaire à la condition que la Commune mette à sa disposition le matériel d'éclairage pour le service public et lui concède l'éclairage des particuliers.

La somme pour l'achat du matériel, qui restera propriété de la Commune, dépasserait les 12 500 francs. L'amortissement représente une charge de 750 F l'an, alors que le budget d'éclairage municipal de la ville s'élève à 900 F.

Par 11 voix contre 8 sur 19 votants, le projet est accepté par le Conseil. La Concession aura une durée de dix années. Le 2 décembre 1891, tout fonctionne de la manière la plus satisfaisante.

Le moulin, rive droite sur le Lot, compte alors parmi les propriétaires dont le principal est M. Henri de Lartigue, Madame Lavau de Tonneins, qui a loué pour 1 200 francs l'an à la commune une partie du moulin côté de la ville. La dynamo des Etablissements Bréguet est actionnée par un rouet en bois.

Source gallica.bnf.fr / ALCA Nouvelle Aquitaine

La Concession de l'éclairage de Clairac se poursuit tant bien que mal et sera finalement reprises par la municipalité, Gabriel Martin sera préposé à l'éclairage de 1901 à 1911 (les 96 abonnés en 1895 ont souscrits pour des lampes de 10, 16 et 32 bougies) la recette annuelle est de 2 500 francs.

La consommation d'énergie augmentant sans cesse, il faut prévoir des nouveaux investissements. M. Cridelose, propriétaire du moulin situé rive gauche sur le Lot et minotier à Tonneins, obtient la Concession en 1912 et fait installer par Durand Frères et Gabriel Martin, une turbine dans son moulin de Longueville rive gauche.

L'éclairage des rues s'effectue de 19 heures à 7 heures du matin, de même que la fourniture forfaitaire aux particuliers abonnés qui d'abord ont généralement souscrit pour une seule, deux ou trois lampes. De 7 heures du matin à 19 heures, l'énergie électrique est transportée par une ligne privée de Clairac jusqu'au moulin de la minoterie Cridelose à Tonneins.

Le dumping sur les blés étrangers ruine le minotier Cridelose qui dépose son bilan en 1933. La Concession pour l'éclairage est alors reprise par une nouvelle société (M. Quintana, de Palma de Majorque), la raison sociale SDESO, cette société négocie l'achat et la revente de l'énergie aux abonnés, mais cette énergie n'est plus fournie par les moulins de Clairac alors sous séquestre.

Le 29 décembre 1936 une nouvelle société succède à la première, Président le marquis de Giafeey à Bordeaux, un nouvel actionnaire majoritaire belge (M. Naivin) permet l'acquisition du moulin de la rive droite vendu par M. Ladougne et d'une turbine Kaplan (hydro mécanique de Toulouse, hélice Skoda, Tchécoslovaquie) de 800 KVA qui fonctionne dès 1938. La société a pris le nom de Société d'Electricité de Guyenne et Gascogne - S.E.G.G. De nouvelles concessions sont obtenues : Laparade, puis Casseneuil et Cuzorn et enfin Marmande.

Centrale Electrique et réseau de distribution sont frappés par la loi de nationalisation de 1946. La Centrale électrique seule est dénationalisée l'année suivante parce que produisant moins de 5 000 KVA. Toute l'énergie produite est vendue à Electricité de France.

En 1957, la société obtient le renouvellement de la Concession et l'utilisation du moulin de la rive gauche où est installée une turbine produisant 300 KVA Un troisième groupe est installé rive droite aux côtés du premier en 1971 par M. Raymond Samondes ancien élève du C.E.T. de Clairac, électro-mécanicien qui a effectué toute sa carrière professionnelle au sein de la S.E.G.G. L'automaticité des trois groupes est réalisée en 1989 par les soins d'Electromontage, de Nérac.

En 1990 la Société d'Electricité de Guyenne et Gascogne est reprise par une société pyrénéenne de production.

Cl. MARTIN.